

## ÉVALUATION COMMUNE

**CLASSE** : Première

**EC** :  EC1  EC2  EC3

**VOIE** :  Générale  Technologique  Toutes voies (LV)

**ENSEIGNEMENT** : Sciences économiques et sociales

**DURÉE DE L'ÉPREUVE** : deux heures

Niveaux visés (LV) : LVA                      LVB

Axes de programme :

**CALCULATRICE AUTORISÉE** :  Oui  Non

**DICTIONNAIRE AUTORISÉ** :     Oui  Non

Ce sujet contient des parties à rendre par le candidat avec sa copie. De ce fait, il ne peut être dupliqué et doit être imprimé pour chaque candidat afin d'assurer ensuite sa bonne numérisation.

Ce sujet intègre des éléments en couleur. S'il est choisi par l'équipe pédagogique, il est nécessaire que chaque élève dispose d'une impression en couleur.

Ce sujet contient des pièces jointes de type audio ou vidéo qu'il faudra télécharger et jouer le jour de l'épreuve.

**Nombre total de pages** : 3

*Cette épreuve comprend deux parties :*

*- Première partie : Mobilisation de connaissances et traitement de l'information (10 points)*

*Il est demandé au candidat de répondre aux questions en mobilisant les connaissances acquises dans le cadre du programme, en adoptant une démarche méthodologique rigoureuse de collecte et d'exploitation de données quantitatives, et en ayant recours le cas échéant à des résolutions graphiques.*

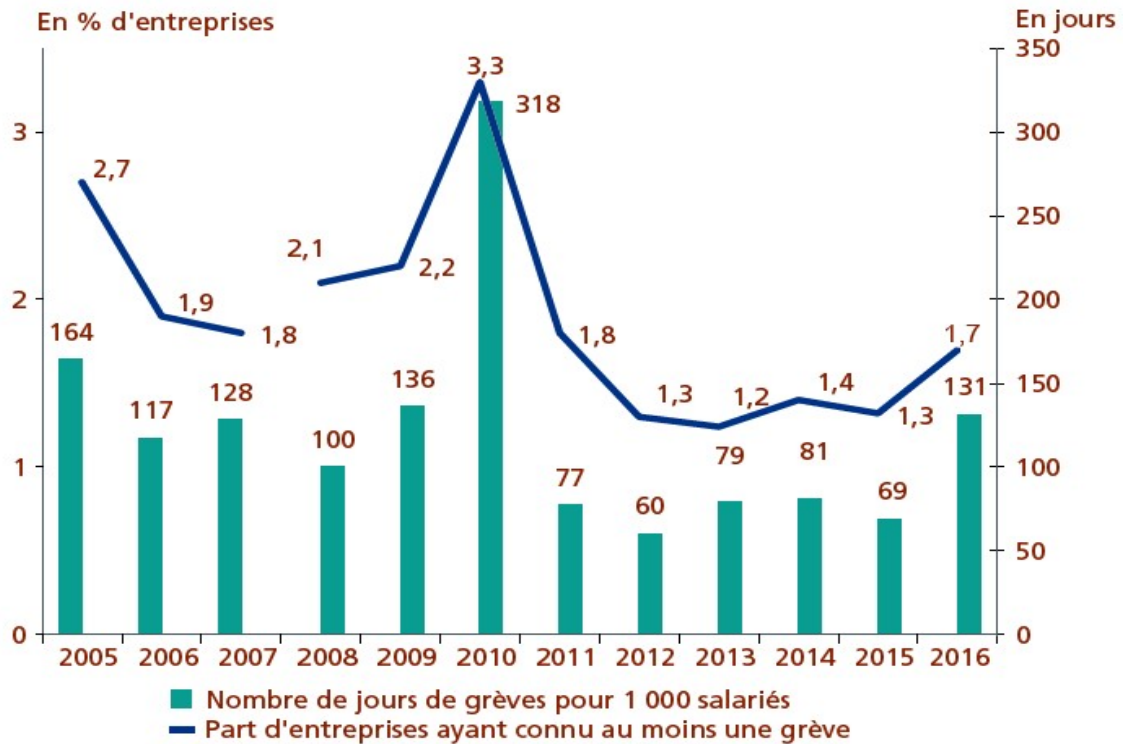
*- Seconde partie : Raisonnement appuyé sur un dossier documentaire (10 points)*

*Il est demandé au candidat de traiter le sujet en développant un raisonnement de l'ordre d'une page, en exploitant les documents du dossier et en mobilisant ses connaissances.*

*Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.*

## Première partie : Mobilisation de connaissances et traitement de l'information (10 points)

Document : Entreprises ayant déclaré au moins une grève et nombre de jours de grève pour 1 000 salariés de 2005 à 2016 en France



Champ : Entreprises de plus de 10 salariés ou plus du secteur marchand (hors agriculture en France métropolitaine).

Lecture : en 2016, 1,7 % des entreprises de 10 salariés ou plus du secteur marchand ont connu une grève dans l'entreprise et le nombre de journées non travaillées pour fait de grève rapporté aux effectifs salariés équivaut à 131 jours pour 1000 salariés.

Source : DARES, 2018.

### Questions :

1. Présentez deux types de relations sociales au sein d'une entreprise. (3 points)
2. À l'aide d'un calcul de votre choix, mesurez l'évolution du nombre de jours de grève pour 1 000 salariés entre 2005 et 2010. (3 points)
3. À l'aide du document, comment la conflictualité évaluée à partir des grèves a-t-elle évolué au sein des entreprises en France entre 2005 et 2016. (4 points)

## Seconde partie : Raisonnement appuyé sur un dossier documentaire (10 points)

**Sujet :** À l'aide du dossier documentaire et de vos connaissances, vous montrerez que comment les entreprises se financent.

Document 1 : Évolution du mode de financement des entreprises françaises (en %)

	1978	1980	1993	2008	2015
<b>Autofinancement</b>	50	45,6	61,9	47,5	60,1
<b>Endettement auprès des banques</b>	39	31,9	7,4	24,5	11
<b>Financement sur les marchés financiers dont :</b>	11	18,5	30,5	28	28,9
- Emission d'actions	5,5	14	24,6	22	21,5
- Endettement sur les marchés (surtout obligations)	5,5	4,5	5,9	5,6	7,4
<b>Total</b>	100	100	100	100	100

Source : d'après l'INSEE, comptes de la Nation, 2010-2017.

Document 2 :

Le *crowdfunding*, ou « financement participatif » est né au début des années 2000 avec l'essor d'internet. Il s'agit d'un outil de financement alternatif qui ne passe pas par les circuits et outils traditionnels, notamment bancaires, mais fait appel à des ressources financières auprès des internautes afin de financer un projet, qui peut être de nature très diverse (culturel, artistique, entrepreneurial, etc.). Cette méthode permet de récolter des fonds auprès d'un large public via des plateformes de financement participatif [...] En France, le financement participatif est en développement constant depuis plusieurs années, passant de 167 millions d'euros collectés en 2015 à 401,7 millions d'euros en 2018.

Il s'adresse à tous : entreprises, particuliers, associations, collectivités, etc. Mais il est particulièrement adapté pour les entreprises. Notamment pour les créateurs et repreneurs d'entreprises, les PME et jeunes entreprises innovantes qui peuvent rencontrer des difficultés à mobiliser les fonds nécessaires à la mise en œuvre de leur projet via les modes de financements traditionnels.

Généralement, le financement participatif est mobilisé dans les cas suivants :

- lorsqu'on ne veut pas ou ne peut pas faire appel à un établissement bancaire
- lorsqu'on recherche un moyen complémentaire de financement
- lorsqu'on souhaite tester son projet auprès du marché en se constituant une communauté de clients ou d'utilisateurs potentiels.

Il existe trois types de financement participatif :

- le don : avec ou sans contreparties non financières
- le prêt : qui permet de financer des projets via des prêts gratuits ou rémunérés
- l'investissement qui permet de financer un projet entrepreneurial via la souscription de titres de capital ou de créance, et dont la contrepartie est la participation aux éventuels bénéfices du projet.

Source : [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr)